

PROCÈS-VERBAL de la trois cent quatre-vingt-treizième réunion extraordinaire de la **COMMISSION DES ÉTUDES** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 21 avril 2022, à 9 h, en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 5 MAI 2022

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BEAULIEU, Hanneke-Gerrie Étudiante	X		LE GALL, Véronique Professeure	X Arrivée à 9 h 16	
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		PAGÉ, Geneviève Professeure	X	
BOURGON, Vincent Étudiant	X		PAQUETTE, Jonathan Doyen de la recherche et de la création	X	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X		PELLETIER, Daniel Co-directeur – Module des sc. administratives	X	
DUPLESSIS, Annie Chargée de cours	X Jusqu'à 9h24		RAMOS, Laura Étudiante		X*
FORGET, Hélène Doyenne des études	X		STRATFORD, Madeleine Directrice par intérim – Unité gestion des études 1 ^{er} cycle en arts	X Jusqu'à 9h24	
GOHIER, Charles-Édouard Étudiant	X		TURGEON, Stéphanie Professeure		X*
HARVEY, Nicolas Chargé de cours	X		WION, Frédérique Chargée de cours	X Arrivée à 9h25	
KAMMOUN, Manel Professeure	X		Poste vacant – personne professeure		
LABERGE, Murielle Rectrice	X		Poste vacant – personne étudiante		
LACELLE, Christian Étudiant		X*	Poste vacant – personne étudiante		
Personne observatrice	Présent	Absent	Personnes convoquées	Présent	Absent
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources		X	DEMERS, Stéphanie Directrice du centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire		X
JOBIN, Isabelle Adjointe au vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création		X			
Secrétaire générale	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
OUELLET, Me Sophie	X		GAUTHIER, Marie-Hélène	X	
*Absence motivée.					

La présidente de la commission des études et rectrice, madame Murielle Laberge, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 06

1.- Adoption de l'ordre du jour

2. Date de la semaine d'études du trimestre d'hiver 2023 dans le calendrier universitaire pour l'année 2022-2023
3. Avis de la commission des études à la rectrice relatif à l'attribution de trois (3) doctorat *honoris causa* (2022)
4. Abolition du module des lettres, abolition de l'unité de gestion des programmes de premier cycle en arts et création de l'unité de gestion des programmes de premier cycle en arts, lettres et langues

5. Abolition de l'unité de gestion des programmes de deuxième cycle en études langagières
6. Transfert de la banque de cours du Département d'études langagières
7. Prochaine réunion (5 mai 2022)
8. Clôture de la séance

2.- Date de la semaine d'études du trimestre d'hiver 2023 dans le calendrier universitaire pour l'année 2022-2023

Au moment du dépôt du calendrier universitaire 2022-2023, une question est restée en suspens, celle de la date de la semaine d'études au trimestre d'hiver 2023. Nous faisons face à une situation inusitée puisque six des onze centres de services scolaires des deux régions que nous desservons ont opté pour une semaine de relâche du 6 au 10 mars 2023, alors que les cinq autres, principalement de la région des Laurentides, ont plutôt choisi de tenir leur semaine de relâche du 27 février au 3 mars 2023 (voir pièce jointe). Normalement, en pareille situation, nous optons pour des dates choisies par la majorité des centres de services scolaires.

En conséquence, nous recommandons à la commission des études de fixer la date de la semaine d'études du trimestre d'hiver 2023 en fonction de la majorité, c'est-à-dire du 6 au 10 mars 2023.

Les membres de la commission des études sont invités à recommander au conseil d'administration l'adoption des dates de la semaine d'études du trimestre d'hiver 2023.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 393x-CE-2504 concernant la date de la semaine d'études du trimestre d'hiver 2023 dans le calendrier universitaire pour l'année 2022-2023; laquelle est jointe en appendice.

3.- Avis de la commission des études à la rectrice relatif à l'attribution de trois (3) doctorat honoris causa (2022)

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 393x-CE-2505 concernant l'avis de la commission des études à la rectrice relatif à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* (2022); laquelle est jointe en appendice et conservée sous embargo jusqu'au dévoilement du récipiendaire.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 393x-CE-2506 concernant l'avis de la commission des études à la rectrice relatif à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* (2022); laquelle est jointe en appendice et conservée sous embargo jusqu'au dévoilement du récipiendaire.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 393x-CE-2507 concernant l'avis de la commission des études à la rectrice relatif à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* (2022); laquelle est jointe en appendice et conservée sous embargo jusqu'au dévoilement du récipiendaire.

4.- Abolition du module des lettres, abolition de l'unité de gestion des programmes de premier cycle en arts et création de l'unité de gestion des programmes de premier cycle, en art, lettres et langues

Mesdames Annie Duplessis et Madeleine Stratford quittent la séance (9 h 24).

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité d'adopter la résolution 393x-CE-2508 concernant l'abolition du module des lettres, abolition de l'unité de gestion des programmes de premier cycle en arts et création de l'unité de gestion des programmes de premier cycle en arts, lettres et langues; laquelle est jointe en appendice.

5.- Abolition de l'unité de gestion des programmes de deuxième cycle en études langagières

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 393x-CE-2509 concernant l'abolition de l'unité de gestion des programmes de deuxième cycle en études langagières; laquelle est jointe en appendice.

6.- Transfert de la banque de cours du Département d'études langagières

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 393x-CE-2510 concernant le transfert de la banque de cours du Département d'études langagières; laquelle est jointe en appendice.

7.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 5 mai 2022.

8.- Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 9 h 52.

Original signé par :

La présidente, Murielle Laberge
La secrétaire, Sophie Ouellet